

---

Sainte-Ère, le 7 avril 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 7e jour du mois d'avril 2025 à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère, sous la présidence du maire Nelson Thériault.

Sont présent(e)s :

M. Nicholas Kaven Jean, conseiller	Siège # 2
Mme. Carmen Fournier, conseillère;	Siège # 3
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
Vacant :	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust, conseillère;	Siège # 1
-----------------------------------	-----------

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

---

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h31 par le maire, M. Nelson Thériault.

43-04-2025

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2025;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;
5. Correspondance;
6. Présentation des comptes;
7. Période de questions;
8. Dépenses et engagements de crédit;
- 8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 811 800 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2025;
- 8.2 Chargeur;
- 8.3 Western 2014;
- 8.4 Western 2025;
- 8.5 Lettre d'entente 01
- 8.6 Abolition du programme – Rénorégion
- 8.7 Conseiller à la direction
9. Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2024
10. Dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable
11. Mandat – Mallette - l'audit comptable de la TECQ 2019-2024 et de la subvention PRIMEAU
12. Poste opérateur en eau potable et usée
13. Urbanisme et zonage
- 13.1 Demande de dérogation mineure – Rue Pelletier
- 13.2 Demande de PIIA – 10 rue de la Boule de Neige
14. Divers;
- 14.1 Camp de jour
- 14.2 Demande d'appui financier– Société Alzheimer Bas St-Laurent;

- 14.3 Demande d'appui financier – Les Amiramis de la Vallée Inc;
- 14.4 Demande de soutien administratif – Comité de développement
- 14.5 Demande d'appui – Patinoire
- 14.6 Traitement des colonies de la berce commune ( sphondyle, Heracleum sphondylium)
- 15. Période de question;**
- 16. Levée de l'assemblée;**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**44-04-2025**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2025;**

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Alain Delisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 mars 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**45-04-2025**

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;**

Il est proposé par Alain Delisle appuyé par Carmen Fournier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Correspondance;**

- Réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l'installation de balises au village de Sainte-Irène;
- Suivi du lot 3 864 109 et le lot 3 864 108;
- Invitation à la soirée de reconnaissance des bénévoles le 26 avril 2025;
- Invitation à la Première édition de la Semaine de DOC à la bibliothèque Madeleine-Gagnon;

**46-04-2025**

**6. Présentation des comptes**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu, d'approuver les comptes du mois de mars 2025 au montant de 156 104.80\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Période de questions des citoyens**

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h42.

**8. Dépenses et engagements de crédit**

**47-04-2025**

**8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 811 800 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2025**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Irène souhaite emprunter par billets pour un montant total de 811 800 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
309-2018	564 600 \$
346-2024	247 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour

le règlement d'emprunt numéro 346-2024, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Irène souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par Nicholas Kaven Jean, appuyé par Nancy Lizotte et résolu unanimement**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	125 600 \$	
2027.	130 300 \$	
2028.	135 200 \$	
2029.	140 200 \$	
2030.	145 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	134 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 346-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**48-04-2025**

**8.2 Chargeur**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu de faire le paiement à l'entreprise usinage RG Inc. pour la réparation du chargeur et du souffleur de la municipalité au montant de 8 100.61\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**49-04-2025**

**8.3 Western 2014**

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu de faire le paiement à l'entreprise Jos Lefrançois 2008 Inc. pour la réparation du Western 2014 au montant de 4 462.18\$ taxes incluses:

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**50-04-2025**

**8.4 Western 2025**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Irène a reçu la livraison du Western 2025, le 21 mars 2025, au garage municipal;

ATTENDU QUE la résolution numéro 190-10-2024 a été adoptée par le Conseil municipal le 7 octobre 2024, autorisant l'acquisition du dit véhicule;

ATTENDU QUE cette acquisition a été réalisée conformément aux modalités financières définies dans la résolution précitée;

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Nicholas Kaven Jean, et résolu par la présente, que la municipalité procède au paiement de la somme totale de 489 793,50\$, taxes incluses, à l'entreprise Centre du camion J.L Inc., pour l'acquisition du Western 2025, tel que convenu par la résolution 190-10-2024.

Le financement de cette acquisition sera réparti comme suit :

- Un montant de 150 000\$ provenant du surplus accumulé;
- Un emprunt de 50 000\$ prélevé sur le fonds de roulement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**51-04-2025**

**8.5 Lettre d'entente 01**

Attendu que la fiducie Desjardins ferme leur département;

Attendu que les employés ont accès à un REER collectif;

Attendu que l'employeur accepte de collaborer avec le syndicat pour permettre aux salariées régulières et régulières saisonnières à cotiser à un fonds de solidarité FTQ;

Il est proposé par Nicholas Kaven Jean, et appuyé par Nancy Lizotte, d'accepter la lettre d'entente du syndicat et d'autoriser :

- Carmen Fournier, conseillère,
- Nelson Thériault, maire,
- Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière trésorière,

à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**52-04-2025**

**8.6 Abolition du programme Rénorégion**

**La municipalité de Sainte-Idrène demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

**ATTENDU QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**ATTENDU QU'** il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**ATTENDU QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre

responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**ATTENDU QUE** bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**ATTENDU QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**ATTENDU QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**ATTENDU QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nicholas Kaven Jean et unanimement résolu de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale Pascal Bérubé député de Matane-Matapédia
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2024**

En l'absence de monsieur Christian Gendron, de la firme Mallette, Société en nom collectif de comptables agréés, monsieur Nelson Thériault, maire de Sainte-Érène présente sommairement les états financiers pour l'exercice financier compris entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 pour la municipalité de Sainte-Érène.

#### **10. Dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable**

La directrice générale et greffière trésorière dépose le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable.

51-04-2025

**11. Mandat – Mallette - l'audit comptable de la TECQ 2019-2024 et de la subvention PRIMEAU**

Il est proposé par Carmen Fournier, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de mandater la firme Mallette afin de procéder à l'audit comptable de la TECQ 2019-2024 et de la subvention PRIMEAU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

52-04-2025

**12 Poste opérateur en eau potable et usée**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de procéder à l'affichage du poste d'opérateur en eau potable et usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

53-04-2025

**13. Urbanisme et zonage**

**13.1 Demande de dérogation mineure – Rue Pelletier**

Considérant que La demande de dérogation aux dispositions de l'article 4.4.2 du règlement de lotissement 08-2004 vise à rendre conforme un projet de lotissement.

Considérant que Le lot 6 678 187 à une profondeur de terrain de 40.23 mètres et les normes sont de 60 mètres;

Considérant que Le lot 6 678 188 à une largeur de terrain à la ligne avant est de 38.54 mètres et les normes sont de 50 mètres.

Considérant que Le projet vise également le remplacement des lots 3 865 239 et le 4 193 071 par les lots 6 678 187, 6 678 188 et le 6 678 189.

Considérant qu' il est serait peu envisageable de le faire autrement;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure.

En conséquence, sur une proposition de Alain Delisle, appuyé par Nancy Lizotte, il est résolu de d'accorder la dérogation mineure et de délivrer le permis demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

54-04-2025

**13.2 Demande de permis PIIA – 10 rue de la Boule de neige**

Considérant que le demandeur souhaite faire l'installation d'une piscine hors terre et d'un accès en conformité avec les dispositions de l'article 7.5.6 du règlement de zonage et la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles;

Considérant que le demandeur prévoit également refaire les fondations sous une partie de la maison, effectuer le raccordement au réseau d'égout municipal, et modifier la galerie existante;

Considérant que le projet est assujetti au PIIA de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant qu' à la suite de l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis demandé;

En conséquence, sur une proposition de Carmen Fournier, appuyée par Alain Delisle, il est résolu de délivrer le permis comme demandé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**55-04-2025**  
**14. Divers**  
**14.1 Camp de jour**

Il est proposé par Alain Delisle, appuyé par Carmen Fournier et résolu d'offrir le service de camp de jour pour l'été 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**56-04-2025**  
**14.2 Demande d'appui financier– Société Alzheimer Bas St-Laurent**

Il est proposé par Nancy Lizotte et appuyé par Alain Delisle et résolu de faire un don à l'organisme Société Alzheimer – Bas St-Laurent d'une somme de 100\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**57-04-2025**  
**14.3 Demande d'appui financier– Les Amiram de la Vallée Inc**

Il est proposé par Carmen Fournier et appuyé par Alain Delisle et résolu de faire un don à l'organisme Les Amiram de la Vallée Inc, d'une somme de 100\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**58-04-2025**  
**14.4 Demande d'appui – Comité de développement**

Il est proposé par Nancy Lizotte et appuyé par Carmen Fournier et résolu que la municipalité de Sainte-Érène accorde un soutien administratif au comité de développement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14.5 Demande d'appui – Patinoire**

Le conseil de la municipalité de Sainte-Érène exprime son appui au projet de création d'une patinoire. Le conseil encourage le comité porteur à élaborer un projet structuré en vue de le soumettre dans le cadre d'un programme de subvention. Une fois le projet complété, il devra être présenté de nouveau au conseil municipal pour évaluation et approbation officielle.

**59-04-2025**  
**14.6 Traitement des colonies de la berce commune (Sphondyle, Heracleum Sphondylium)**

Considérant que la municipalité de Sainte-Érène a transmis la résolution 192-10-2024 au ministère des Transports et de la Mobilité durable, demandant sa collaboration et sa contribution pour le traitement des colonies de berce commune (Sphondyle, Heracleum Sphondylium);

Considérant que le ministère a répondu, par courriel daté du 28 mars 2025, qu'une visite conjointe des sites pouvant nécessiter une intervention sera organisée au printemps 2025,

Considérant que le ministère a souligné que certaines de ses interventions dépendront du maintien et de l'efficacité des actions entreprises par la municipalité et les propriétaires des terrains adjacents ;

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Nicholas Kaven Jean, et résolu :

- Que la municipalité de Sainte-Érène accorde un montant maximal de 2 000 \$ à la compagnie Nutrite Gaspésie d'Amqui pour le traitement des

colonies de berce commune (Sphondyle, Heracleum Sphondylium) sur son territoire ;

- Que cette initiative vise à contribuer activement à la lutte contre cette plante envahissante, en complémentarité avec les démarches prévues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour information et poursuite de la collaboration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. Période de questions des citoyens**

Aucune question n'est adressée au conseil

**60-04-2025**

**16. Levée de la séance**

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyée par Nicholas Kaven Jean et résolu de lever la séance à 20h52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 8<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2025**



Nelson Thériault  
Maire



Marie-France Lévesque  
directrice générale et greffière-trésorière